



[http:// www.fo-caterpillar.net/](http://www.fo-caterpillar.net/)

Une signature impossible

Les négociations salariales annuelles obligatoires sont en passe de s'achever et le moins que l'on puisse dire est que les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur de nos attentes. Nous vous faisons part de notre analyse.

En premier lieu, les revendications émises par FO n'ont pas rencontré un écho favorable auprès de notre Direction, tout du moins pas au niveau attendu.

En second lieu, même si FO se décidait à signer un accord à minima, il serait immédiatement frappé d'opposition par le tandem CGT/CFDT. En effet, l'an passé l'accord signé par FO nettement plus favorable (enveloppe de 10 % contre 3,5 % aujourd'hui) avait déjà fait l'objet d'une opposition, avec en supplément une campagne de mensonges et de calomnies à notre encontre. Par conséquent, il ne faut pas être un grand devin pour pronostiquer que tout accord signé uniquement pour garantir un minimum, même inatteignable par d'autres moyens, deviendrait rapidement mort-né. Nous n'avons pas pour habitude d'envisager des hypothèses qui nous mènent droit à des impasses syndicales.

Ceci dit, nous avons tout fait pour qu'un accord acceptable, et sur le lequel le tandem CGT/CFDT ne puisse pas prendre "le risque politique" de s'y opposer, voit le jour. Nous sommes intervenus dans ce sens, à de multiples reprises auprès de la Direction, pour faire en sorte :

Que la barre symbolique des 2 % en AG soit atteinte

Que le nombre de transformations de CDD en CDI s'élève au moins à une soixantaine.

Que les jours d'aléas de production imposés génèrent une compensation de 25 % en termes de congés supplémentaires.

Rien n'y a fait, et nous sommes obligés de reconnaître que la Direction n'a jamais démontré une claire volonté de trouver un accord, même avec un syndicat réputé modéré comme le nôtre.

Partant de ce constat, nous ne pouvons pas signer, sans nous renier, le projet d'accord qui nous est proposé. C'est pour nous à la fois une question de dignité et de cohérence.

Par contre, nous interviendrons auprès de la Direction pour que même en l'absence de notre signature le montant de 2,9 % AI et AG soit quand même accordé au personnel A/T et ouvriers comme il l'est pour les cadres, car il n'est pas acceptable que 2 catégories de personnel soient victimes de discrimination. Les inégalités de traitements sont sévèrement

punies par les tribunaux et notre Direction serait bien inspirée d'en tenir compte. De plus, à un moment où l'entreprise s'engage dans un vaste plan de modernisation destiné à changer radicalement l'organisation du travail, le besoin de cohésion sociale ne devient plus une option parmi d'autres, mais la condition sine qua non de la réussite. Opposer les catégories du personnel entre elles est aux antipodes de ce que nos dirigeants doivent faire pour relever les défis auxquels demain nous aurons tous à faire face.

Nous espérons que notre intervention portera ses fruits et que nous saurons convaincre nos dirigeants de la pertinence de notre analyse pour que finalement la raison prenne l'ascendant sur l'idéologie.

La situation actuelle :

	Avec signature	Sans signature
Augmentation Générale	1,8 %	1,3 %
Augmentation de mérite	1,1 %	1,1 %
Total AG + AM	2,9 %	2,4 %*
Promo	0,5 %	0,5 %
Salaire mini	1515 €	1515 €
Plafond grille	Extension de 144 % à 150 %	Pas d'extension
Intégration prime d'ancienneté dans le calcul du STIP	Acceptation de l'Intégration	Acceptation de l'Intégration
Embauches	50 embauches en CDI sur 2012	Pas d'objectif d'embauches
Flexibilité pendant la phase de modernisation des lignes de montage	10 x 1 jour avec rétrocession de 10 % dans le compte BRTI. 10 jours = 1 BRTI	Utilisation chômage partiel (TTX/Wex) à 65 % du taux horaire.
Chèques handicap	Reconduction de la mesure pour un an	Reconduction de la mesure pour un an
Événements familiaux	Harmonisation : Décès 3 jours Mariage 5 jours	Harmonisation : Décès 3 jours Mariage 5 jours

* Les cadres percevront 2,9 %, distribués exclusivement sous forme d'augmentation de mérite.